

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DLH 96 - DASES 10 - Travaux d'humanisation du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre (92 014 Nanterre).

M. Jean-Yves MANO et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement global de travaux d'humanisation des structures sociales du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, dont le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans Abri (CHAPSA), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale-Longue Durée (CHRS-LD), à réaliser par le CASH ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission et par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement global des travaux d'humanisation des structures sociales du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, à réaliser par le CASH.

Article 2 : Pour ce programme, le CASH de Nanterre bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 595.340 euros.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 2042, rubrique 72, du budget municipal d'investissement.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à conclure avec le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre la convention, dont le texte est joint en annexe 1 à la présente délibération, fixant les modalités de réalisation du programme visé à l'article 1 et de versement de la participation de la Ville de Paris à son financement.